

- [Accueil du site](#)
- [Aller au contenu](#)
- [Aller a la navigation](#)
- Plan du site
 - [Accueil](#) >
 - [Solidarité & santé](#) >
 - [Dispositifs jeunes](#) >
 - Les bourses BAFA

Les bourses BAFA

La Ville de Reims vous donne un coup de pouce en finançant votre formation.

changement de visuel

Poussez les portes des métiers de l'animation !

Vous avez entre 18 et 25 ans ou plus de 50 ans, la ville de Reims peut vous financer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Porte d'entrée vers le métier d'animateur, ce brevet vous permet d'encadrer des enfants et des jeunes dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances, classes de découvertes, accueils périscolaires, etc.), et ainsi de vous insérer dans la vie professionnelle ou de vous assurer un complément financier.

Le BAFA en détail :

(Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'Accueil Collectifs de Mineurs avec ou sans hébergement.


Accessible ~~dès 18 ans et~~ sans condition de diplôme, la formation se déroule en 3 temps :

- session générale (8 jours)
- stage pratique (14 jours)
- session d'approfondissement (6 jours) ou qualification (8 jours)

Ce brevet délivré par le Ministère Jeunesse et Sports n'est pas un diplôme professionnel mais procure une garantie aux employeurs des compétences requises pour encadrer un public jeune en toute sécurité.

Dossier de demande de financement du BAFA pour les 18/25 ans et les plus de 50 ans :

-> Les critères d'éligibilité :

- Etre rémois depuis **plus de deux** ans
- ~~Pour une demande de bourse BAFA :~~ être âgé de 18 à 25 ans ou de plus de 50 ans 
- Remettre un dossier de demande de bourse complet ainsi que les pièces justificatives en fonction de la situation personnelle du candidat ~~et de la demande de formation.~~
- Ne bénéficier d'aucune autre aide de financement pour la formation **choisie**
- Ne pas avoir déposé d'autre demande **de financement auprès de la Ville pour le BAFA** dans l'année civile.

- Participer à la réunion d'information préalable et à la/aux journée(s) découverte (s) mises en place dans les centres de loisirs de la ville de Reims.

->  **Dossier d'inscription à télécharger.**

Dossier à redéposer à la Direction de la Jeunesse ~~au plus tard le 15 novembre 2017~~ -> au 3 rue des Orphelins, 51100 Reims. ~~Règlement à disposition à la Direction de la jeunesse~~

ATTENTION : tout dossier incomplet ~~ou remis après la date limite de dépôt des dossiers~~ ne sera pas **pris en compte.**

Numéro d'appel unique : 0326 790 377.

Le projet " animateurs juniors" pour les jeunes nés en 2000 ou 2001:

Entrevoir les coulisses de l'animation

Le projet de Bourse BAFA se développe en parallèle du dispositif de Reims Vital Eté. Il propose une alternative aux jeunes qui ne se retrouvent plus dans un accueil collectif de mineurs classique ou qui ont plus de 16 ans et qui souhaitent entrevoir les coulisses de l'animation.

Ce projet se construit en partenariat avec un organisme formateur pour ses qualités de formateur du BAFA et son investissement au côté de la Ville de Reims, ainsi que l'association des Maisons de quartier de Reims, les centres de loisirs de la Ville de Reims et d'autres structures éventuelles bénéficiant d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) pour l'accueil et la mise en situation réelle de jeunes au sein de leurs centres de loisirs.

Objectifs :

- Développer l'autonomie, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiatives chez les jeunes investis dans le projet.
- Permettre aux jeunes de découvrir un métier, une structure et un environnement professionnel.
- Développer et entretenir un réseau partenarial œuvrant en direction des jeunes.

La durée du projet :

Pour les participants, le projet débute en juillet ou août et s'achève après les vacances d'hiver : soit une période de 8 mois.

Public ciblé :

- Les jeunes inscrits à Reims Vital'été nés entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2001 (pour l'année 2017).

L'inscription est obligatoire auprès de la Direction de la Jeunesse de la Ville de Reims avant de s'investir dans une des structures partenaires du projet.

A noter : pour pouvoir prétendre à l'obtention d'une bourse, les jeunes doivent résider dans la commune de Reims. Mais la participation au projet dans son ensemble reste accessible à tous.

Animateur junior étape par étape

Etape 1 : Activité « l'envers du décor » mise en place dans le dispositif Reims Vital Eté. Le principe est de permettre au jeune d'évaluer son intérêt pour les métiers de l'animation en découvrant les coulisses du centre de réservation, le temps d'une journée (accueil du public, utilisation du logiciel, aide au choix et à l'explication des activités). C'est également pendant cette activité que le projet est expliqué précisément à chacun des participants. Le jeune détient alors tous les tenants et aboutissants et peut décider de s'inscrire (ou pas). Il choisit ensuite la structure qui va l'accueillir durant l'étape 2.

Etape 2 : Le stage « aide-animateur ». Le jeune est considéré comme un assistant animateur. Ce stage se déroule dans l'une des structures partenaires permettant au jeune de découvrir un public différent de celui de Reims Vital Eté. C'est une première immersion dans le monde de l'animation. A noter que chaque jeune inscrit dans le projet est suivi par différents acteurs : un animateur référent de la structure accueillante pendant les activités et la Direction de la Jeunesse par les animateurs missionnés spécifiquement sur l'opérationnel.

Etape 3 : La rencontre avec les Francas apporte aux jeunes les explications concernant le BAFA et permet d'échanger avec d'autres jeunes impliqués dans ce projet.

Etape 4 : L'investissement bénévole supplémentaire permet au jeune de se familiariser avec le public "enfant" et de s'approprier un répertoire d'activités. L'investissement est comptabilisé lors de l'attribution des bourses. En fonction de ses disponibilités et de son intérêt pour le projet, le jeune propose ses qualités d'aide-animateur bénévolement et peut ainsi acquérir de l'expérience en matière d'animation et « étoffer » son répertoire d'activités.

Etape 5 : Le mini-stage « animateur junior » organisé par les Francas.

Il permet au jeune d'approfondir ses connaissances relatives à l'animation et d'établir un bilan personnel. Ce stage de sensibilisation se déroule sur 2 jours et est ponctué de temps d'échanges avec l'ensemble des participants, d'apport en matière d'activités à mener avec les enfants, d'apport en matière de sécurité et de connaissance du public,...

Au cours de ces différentes étapes, les jeunes impliqués dans le dispositif sont suivis, évalués par les structures qui les encadrent.

Les critères d'attribution des bourses

A l'issue de la période effective du projet, une commission d'attribution des bourses BAFA se réunit. Elle regroupe les différents acteurs du projet et a pour objectif de départager les candidats à la bourse en fonction des critères suivants :

- le critère social, basé sur la composition familiale et les revenus du foyer
- le critère d'investissement bénévole supplémentaire, basé sur le nombre de jours d'investissement dans les structures (hors stage « aide animateur »)
- le critère de participation au mini stage animateur junior, concerne l'implication du jeune dans le cadre d'une préformation BAFA
- le critère « retour des acteurs » concerne les qualités des jeunes décelées et/ou développées pendant leur stage d'aide animateur. Il est donc important que chaque jeune puisse bénéficier d'un retour qualitatif de son intervention par les personnes référentes des structures. A défaut, il ne pourra pas obtenir de point pour ce critère.

Le total des points acquis pour chacun de ces critères permettra ou non l'attribution d'une bourse.

Contact :

Direction de la Jeunesse

Service Actions Jeunesse et intergénérationnelles

3 rue des Orphelins

51100 Reims

Tél : 0326 790 377

Courriel

S'y rendre :

Bus :

Lignes 4, 5, 6, 9 - arrêt Venise/St Maurice

Ligne 2 - arrêt St Joseph ou Coquault

En savoir plus :

Télécharger la fiche pratique de la **bourse BAFA**

Lien utile :

Site du Ministère de la Jeunesse et des Sports "bafa".